

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 15 Janvier 2016**

Conseillers absents excusés : Mrs Paillard Jean-Michel, Rousseau Stéphane.

Les différents sujets à l'ordre du jour sont abordés, à savoir :

- **Demande d'achat d'un terrain**

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier, en date du 12 décembre 2015, émanant de Monsieur Rousseau Stéphane qui souhaite faire l'acquisition d'un terrain communal jouxtant celui où est implantée sa ferme.

Après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité des membres présents, acceptent la vente du terrain communal, lieudit «Les Chenevières » situé sur la section ZI n°52 d'une superficie de 1 ha 61 a 10 ca au prix de 2 500 €.

Par ailleurs, il sera demandé au pétitionnaire d'implanter une haie (bande arbustive) afin de dissimuler tout ouvrage de stockage des effluents d'élevage.

- **ZAE « La Chalette » : Rapport du commissaire enquêteur**

Monsieur le maire rappelle qu'une enquête publique, concernant l'aménagement de la zone d'activités au lieudit « La Chalette » ainsi que l'autorisation au titre de loi sur l'eau, s'est déroulée du 09 novembre au 10 décembre 2015 inclus.

Monsieur Jean-Louis Dagot, commissaire enquêteur a reçu des observations et doléances de plusieurs personnes et organismes et les a portées sur un registre prévu à cet effet. Après avoir examiné et répondu à tous les requérants, Monsieur Dagot a donné, en date du 28 décembre 2015, un avis favorable à la demande de permis d'aménager et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau présentée par la CCCPHJ dans le cadre de la réalisation de la zone d'activités de Montrond.

A noter que le rapport du Commissaire enquêteur sera à disposition du public, un an à compter de la date de clôture de l'enquête

Ce dossier évolue positivement, suite aux différentes rencontres qui ont eu lieu entre les représentants de la CC, Monsieur le Préfet, la DREAL et la DDT.

Monsieur Giraud ajoute que les porteurs de projets sur cette ZAE « La Chalette » couvrent à ce jour 11 ha 77 sur les 14 ha 52 aménageables (4 entreprises ont validé par écrit leur engagement)

- **Renforcement et Eclairage public Lot La Mouthe**

Monsieur Giraud présente l'APS (Avant-Projet Sommaire) relatif au renforcement et à l'éclairage Public sur le poste existant « La Mouthe » ainsi que l'estimation financière du projet, à savoir :

	Electricité	Eclairage Public	ADSL/Tél
Cout prévisionnel	76 300 €	12 500 €	13 300 €
Subvention	76 300 €	3 125 €	2 660 €
Charge Communale	0€	9 375 €	10 640 €

Dans l'attente du projet de délibération et de la convention confiant la maîtrise d'œuvre au SIDEK, les élus donnent un accord de principe et valident le plan de financement prévisionnel qui s'élève à 20 015 €.

Questions diverses :

- Droit de préemption en zone urbanisée :

Dans le cadre de la mise en place du DPU (Droit de Préemption Urbain) sur la commune, Monsieur le maire informe les élus qu'il a reçu une DIA (Demande d'Intention d'Aliéner), mais qu'il a fait savoir qu'il n'exercerait pas son droit de préemption pour la propriété des Consorts Bergier, sise 6, route Napoléon.